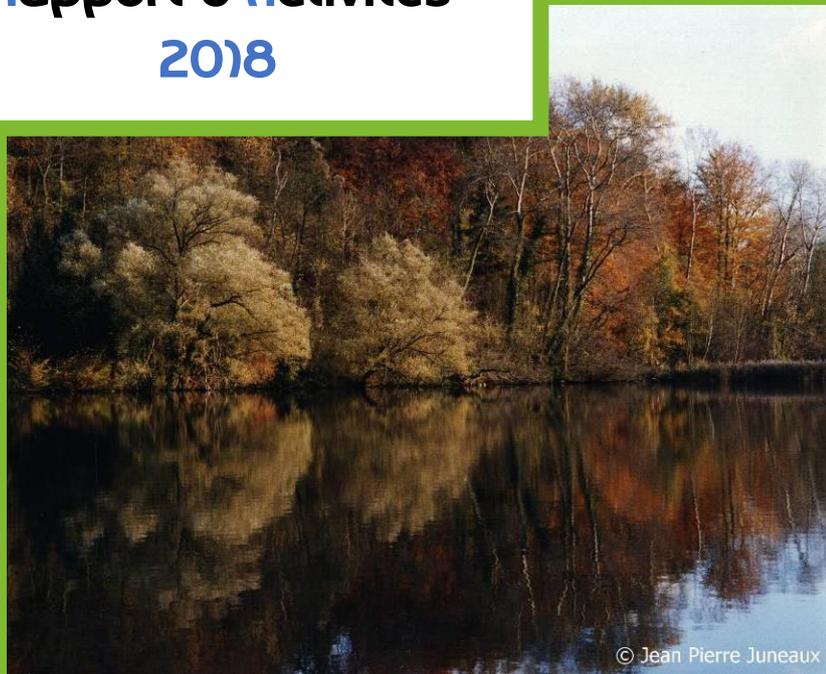


**Rapport d'Activités  
2018**



© Jean Pierre Juneaux





<b>TABLE DES ILLUSTRATIONS</b>	<b>4</b>
<b>LE SAGEBA</b>	<b>5</b>
<b>LE SAGE DE L'AUTOMNE</b>	<b>6</b>
<b>LES ACTIONS DU SAGEBA EN 2018</b>	<b>7</b>
<b>I. Sur les ressources en eaux souterraines</b>	<b>7</b>
I. 1) Suivi du réseau piézométrique des nappes du Lutétien et de l'Yprésien supérieur (Cuisien)	7
I. 2) Le Bassin d'Alimentation de Captages (BAC) d'Auger-Saint-Vincent	8
2) a) Le territoire	8
2) b) Actions engagées	9
I. 3) Autres captages d'eau potable du bassin versant	13
I. 4) Volet phytosanitaires non agricoles	13
<b>II. Sur les ressources en eaux superficielles</b>	<b>14</b>
II. 1) Acquisition de connaissances sur les masses d'eau superficielles	14
1) a) Réseau de mesures des affluents de l'Automne	14
1) b) Suivi des débits des cours d'eau	17
1) c) Acquisitions ponctuelles	17
II. 2) Mise en œuvre du Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE)	18
2) a) Travaux de restauration et de continuité écologique du PPRE	18
2) b) Typologie des travaux d'entretien du PPRE	23
2) c) Travaux d'entretien du PPRE	24
II. 3) Actions sur les zones humides	26
3) a) Modification de la cartographie des zones humides	26
3) b) Rencontres effectuées dans le but de faire émerger des projets	26
3) c) Hiérarchisation des zones humides de la vallée de l'Automne	26
II. 4) Projets de restauration des milieux	28
4) a) Etude de renaturation des rus Moise et Noir	28
4) b) Etude de restauration de milieux aquatiques : Reméandrage de l'Automne et renaturation de zones humides	28
4) c) Diagnostic de la continuité écologique de la basse Automne	29
II. 5) Réseau d'alerte sur les atteintes au milieu	29
<b>III. Gouvernance</b>	<b>30</b>
<b>IV. Communication</b>	<b>31</b>
IV. 1) Gazettes du SAGEBA	31
IV. 2) Participation à des événements locaux	31
IV. 3) Site Internet et réseaux sociaux	31
IV. 4) Demi-journée de formation des exploitants forestiers	31
IV. 5) Kakémonos	32
IV. 6) Randonnées commentées	32

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

Tableau 1: Bilan budgétaire 2018	5
Figure 1 : Chroniques piézométriques des ouvrages d'Auger-Saint-Vincent et de Fresnoy-le-Luat	7
Figure 2 : Chroniques piézométriques de l'ouvrage du Parc aux Dames à Auger-Saint-Vincent et pluie efficace à la station de Creil	8
Figure 3 : Graphique des concentrations en nitrates pour les captages prioritaires (F1 et F2bis) et à la station de traitement d'Auger-Saint-Vincent	9
Figure 4 : Organisation de la parcelle témoin sur les couverts d'interculture	11
Figure 5 : Carte du BAC d'Auger-Saint-Vincent et des expérimentations menées	12
Figure 6 : Flyer pour la collecte des produits phytosanitaires	14
Figure 7 : Suivi des débits du Ru Ville et pluviométrie à la station de Creil	17
Figure 8 : Gazette « le fonctionnement d'une rivière »	31
Photo 1: Problèmes de ruissellement – mai 2018	6
Photo 2 : Bougies poreuses sur parcelle de blé	10
Photo 3 : Séchoir multi-produits	11
Photo 4 : Visite de la coopérative Planète Chanvre	11
Photo 5 : Poules Noires du Berry et le Gournay sur vergers	13
Photo 6 : Station du ru de Baybelle	14
Photo 7 : Mesure du débit dans le ru Coulant	17
Photo 8 : Anguille pêchée dans l'Automne	17
Photo 9 : écrevisse à pattes blanches ( <i>Austropotamobius pallipes</i> ) mâle relevée dans le ru de Baybelle	18
Photos 10 et 11 : méandre amont avant travaux (à gauche) et après travaux (à droite)	18
Photo 12: Mise en eau du méandre	19
Photo 13 : Ancien lit en cours de comblement	19
Photo 14 : Vue d'ensemble du méandre amont après travaux	19
Photo 15 : Terrassement du lit et évacuation du bois mort et des vases	20
Photo 16 : Vue d'ensemble du méandre aval après travaux	20
Photos 17 et 18 : Chablis de peupliers sur l'Automne à Fresnoy-la-Rivière avant (à gauche) et après intervention (à droite)	23
Photos 19 et 20: Saules retravaillés en têtard en rive gauche de l'Automne	24
Photos 21 et 22: Entretien du ru Ruffin dans une pâture à chevaux (avant et après travaux)	24
Photo 23 : Ru des Taillandiers après travaux d'entretien	25
Photo 24 : Ru de Baybelle entretenu	25
Photo 25 : Marais Malton à Fresnoy-la-Rivière	26
Photo 26 : Fossé stagnant (Verberie)	27
Photo 27 : Sondage pédologique présentant des traits tourbeux (Béthisy-saint-Pierre)	27
Photo 28 : Ru Noir en rive droite	28
Photo 29: Automne rectiligne au Berval en février 2018	28
Photo 30: Râle d'eau ( <i>Rallus aquaticus</i> ) inventorié par piégeage photo dans le secteur du Berval (source CPIE Oise)	28
Photo 31: Ouvrage du moulin de la Roche (vue en aval du seuil)	29
Photo 32: Travaux de rectification du ru Coulant	29
Photo 33: Ru Voisin déconnecté de l'étang après les travaux de remise en état	30
Photo 34 : Visite de terrain	31
Photo 35 : Exposition des kakemonos du SAGEBA	32
Photo 36 : Randonnée commentée	32
Carte 1: Suivi de la qualité des affluents de l'Automne	15
Carte 2: Localisation des travaux de restauration de rivière	21
Carte 3 : Réseau hydrographique entretenu en 2018	22

**Le mot de la présidente :**

La richesse de notre environnement est indispensable pour notre avenir, et par ses actions le SAGEBA contribue à la préservation de nos milieux aquatiques et donc de notre qualité de vie.

Par ce document, j'ai le plaisir de vous présenter le bilan des actions réalisées en 2018 et que j'espère pouvoir poursuivre en 2019. Bonne lecture !

Le Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Automne (SAGEBA) est un syndicat de rivières compétent pour réaliser l'entretien et la restauration des cours d'eau, ainsi que la préservation des zones humides. Le SAGEBA est administré par un conseil syndical composé de 54 délégués titulaires et 54 délégués suppléants, désignés par les communautés de communes et d'agglomération, ainsi que les communes adhérentes.

Pour remplir ces missions, il s'appuie sur la réglementation, et notamment sur une Déclaration d'Intérêt Général lui permettant d'accéder aux berges des cours d'eau afin d'en réaliser l'entretien. Ce travail est un complément à l'obligation d'entretien des berges qu'ont les propriétaires riverains. Cet entretien

permet d'éviter que des gros arbres morts ne tombent dans la rivière et ne forment des embâcles, qui bloquent l'écoulement des eaux ; ou de retirer ceux-ci une fois tombés dans l'eau.

Le SAGEBA est la structure porteuse du SAGE de l'Automne, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Automne. Celui-ci est un document de planification visant à atteindre le bon état écologique (biologique, physico-chimique et chimique) des masses d'eau (souterraines et superficielles), demandé par une directive européenne retranscrite en droit français.

Le compte administratif 2018 présente, pour la section de fonctionnement, un déficit d'exercice de 56 021,13 € qui est compensé par l'excédent antérieur reporté de 101 589,03 € et un excédent d'exercice de 76 213,23 € en section d'investissement, avec un excédent antérieur reporté de 89 507,66€. L'ensemble des collectivités membres du SAGEBA ont participé au budget du syndicat à hauteur de 105 888,22 €.

Tableau 1: Bilan budgétaire 2018

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	<b>388 390,91 €</b>	<b>332 369,78 €</b>
<b>Investissement</b>	<b>169 216,03 €</b>	<b>245 429,26 €</b>

**Coordinateurs, depuis le 6 novembre 2018 :**

- Présidente : Laura HAVARD
- 1<sup>er</sup> Vice-président, en charge du budget : Nicolas REBEROT
- 2<sup>ème</sup> Vice-président, en charge de la GEMA (Gestion des Milieux Aquatiques) : Claude DALLE
- 3<sup>ème</sup> Vice-président, en charge du SAGE : Jean-Luc BACHELART

**Equipe :**

- Directrice - Animatrice du SAGE : Mathilde GASTON
- Animatrice captages : Rachel L'HELGOUALC'H
- Technicien de rivières : Christophe LETOT
- Secrétaire-comptable : Isabelle MARION
- Chargé de mission zones humides : Victor VEEGAERT

## LE SAGE DE L'AUTOMNE

Un SAGE est un document de planification visant à atteindre des objectifs de bon état pour la ressource en eau dans sa globalité (cours d'eau, pièces d'eau, nappes souterraines et milieux humides), et ceci à l'échelle d'un territoire cohérent d'un point de vue hydraulique. Un projet de SAGE s'appuie à la fois sur une logique de bassin versant et de développement local.

Le SAGE est élaboré collectivement par les acteurs de l'eau du territoire regroupés au sein d'une assemblée délibérante, la commission locale de l'eau (CLE). Celle-ci est présidée par un élu local et se compose de trois collèges : les collectivités territoriales, les usagers (agriculteurs, industriels, propriétaires fonciers, associations, etc.) ainsi que l'Etat et ses établissements publics. En 2018, la CLE du SAGE de l'Automne s'est réunie une fois.

Le SAGE de l'Automne a été approuvé par arrêté inter-préfectoral le 10 mars 2016. Il identifie 5 enjeux majeurs :

- Maîtriser les prélèvements pour garantir un bon état quantitatif des ressources souterraines et de surface
- Poursuivre la reconquête de la qualité des eaux de surface et préserver la qualité des eaux souterraines
- Développer et préserver le potentiel écologique fort du bassin versant de l'Automne et des milieux associés
- Maîtriser les risques d'inondation et de coulées de boue pour assurer la sécurité des personnes et limiter les transferts de polluants aux cours d'eau
- Mettre en œuvre le SAGE pour atteindre les objectifs des 4 enjeux précédents

Ces enjeux sont regroupés sous 16 objectifs généraux, eux-mêmes déclinés en 71 dispositions, inscrites dans le PAGD, auquel les décisions administratives et les documents d'urbanisme doivent être compatibles. Le règlement, quant à lui, comprend 7 articles opposables aux tiers et aux décisions administratives prises dans le domaine de l'eau.



Photo 1: Problèmes de ruissellement - mai 2018

En 2018, Les dossiers suivants ont été soumis à l'avis de la CLE :

- Projets de PLU des communes de Séry-Magneval, Béthancourt-en-Valois, Villers-Cotterêts et Vauciennes ;
- Projets de création d'un forage d'irrigation sur la commune de Duvy ;
- Projet de gestion des eaux pluviales dans le cadre de l'aménagement du boulevard urbain ;
- Dossier d'autorisation environnementale de la société Kubota à Crépy-en-Valois ;
- Projets de captages destinés à l'alimentation en eau potable à Villers-Cotterêts.

Le SAGEBA accompagne également les collectivités dans l'élaboration ou la révision de leurs documents d'urbanisme.

## LES ACTIONS DU SAGEBA EN 2018

### I. Sur les ressources en eaux souterraines

#### I. 1) Suivi du réseau piézométrique des nappes du Lutétien et de l'Yprésien supérieur (Cuisien)

Le BRGM a poursuivi le suivi de 3 piézomètres placés sur le bassin versant :

- Deux sur les captages de la CCPV (forêt Ormoy-Villers)
- Un dans le puit du château du Parc aux Dames (Auger-Saint-Vincent)

Les données sont récoltées trimestriellement, avec pour objectif de capitaliser des connaissances sur les variations des niveaux des nappes, ce qui pourrait permettre de mieux comprendre les problématiques d'assecs de la Sainte-Marie.

L'équipement des forages d'Auger-Saint-Vincent, situés à une vingtaine de mètres l'un de l'autre, ont permis le suivi en parallèle des nappes des sables de l'Yprésien supérieur d'une part et des calcaires du Lutétien d'autre part. Toutefois, le suivi de l'ouvrage au Lutétien s'est arrêté en mai 2018 suite à la fin de vie du matériel l'équipant. Les niveaux statiques des deux forages demeurent identiques sur toute la période de suivis en parallèle, soit d'avril 2015 à mai 2018, celle-ci incluant les niveaux particulièrement bas de fin 2017. Cette observation laisse supposer que les nappes du Lutétien et de l'Yprésien supérieur sont bien en continuité, au moins localement au droit des 2 piézomètres. Les argiles de Laon ne forment donc pas un écran imperméable entre les aquifères du Lutétien et de l'Yprésien supérieur. Le décalage de 0,20-0,30 m des chroniques est probablement dû à l'incertitude du nivellement, les ouvrages étant implanté en forêt dense.

Les chroniques piézométriques des ouvrages d'Auger-Saint-Vincent sont très semblables à celle du puits à Fresnoy-le-Luat. Celui-ci est implanté sur le plateau de l'Automne et de la Nonette et est représentatif de la nappe libre du Lutétien. Le décalage entre les épisodes pluvieux et une remontée du niveau à Fresnoy-Le-Luat a été déterminé à environ 3 à 4 mois.

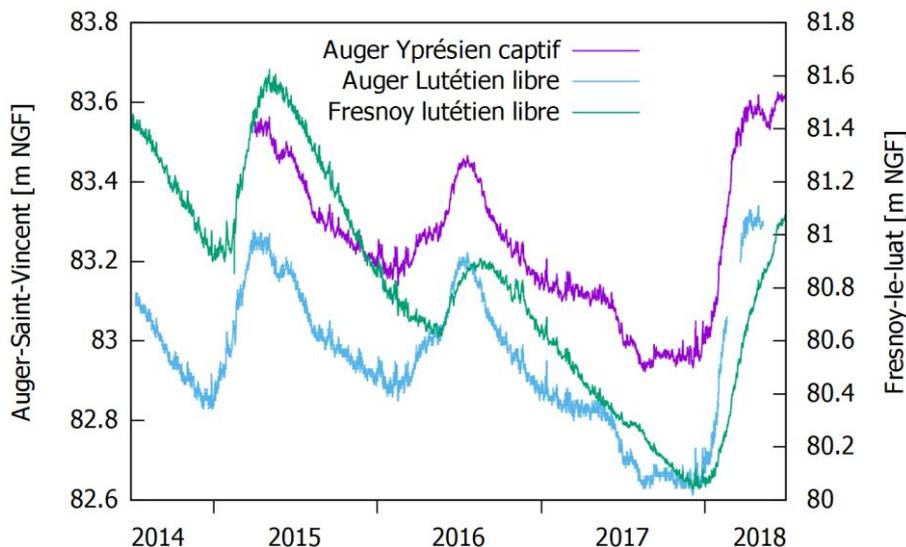


Figure 1 : Chroniques piézométriques des ouvrages d'Auger-Saint-Vincent et de Fresnoy-le-Luat

Les chroniques sont caractérisées par des cycles saisonniers, traduisant l'influence saisonnière de la pluviométrie lors des recharges hivernales, et aussi par une inertie importante des nappes. Les ouvrages d'Auger-Saint-Vincent semblent un peu plus réactifs aux conditions climatiques, puisqu'ils démarrent leur recharge et la décrue environ 1 mois avant celui de Fresnoy-le-Luat. Les battements sont de l'ordre de 0,40 m à Auger-Saint-Vincent et de 0,50 m à Fresnoy-le-Luat jusque fin 2017. En juin 2017, une baisse importante des niveaux est enregistrée sur les deux ouvrages d'Auger-Saint-Vincent alors qu'un tel comportement n'est pas observé à Fresnoy-le-Luat. Ce phénomène pourrait être lié à des pompages dans la nappe ou éventuellement à des caractéristiques particulières de l'aquifère à partir de cette profondeur.

La chronique piézométrique de l'ouvrage du Parc aux Dames à Auger-Saint-Vincent, captant la nappe libre du Lutétien, est très réactive à un phénomène, pouvant probablement être la pluviométrie du bassin versant. Ce piézomètre est probablement également sensible au niveau de la Sainte-Marie et, indirectement, aux prélèvements des captages d'eau potable. La poursuite du suivi permettra de comparer une chronique plus longue avec des pluies locales et la connaissance des débits de la Sainte-Marie ainsi que des volumes horaires pompés au champ captant d'Auger-Saint-Vincent ; données qui pourraient permettre d'approfondir l'analyse.

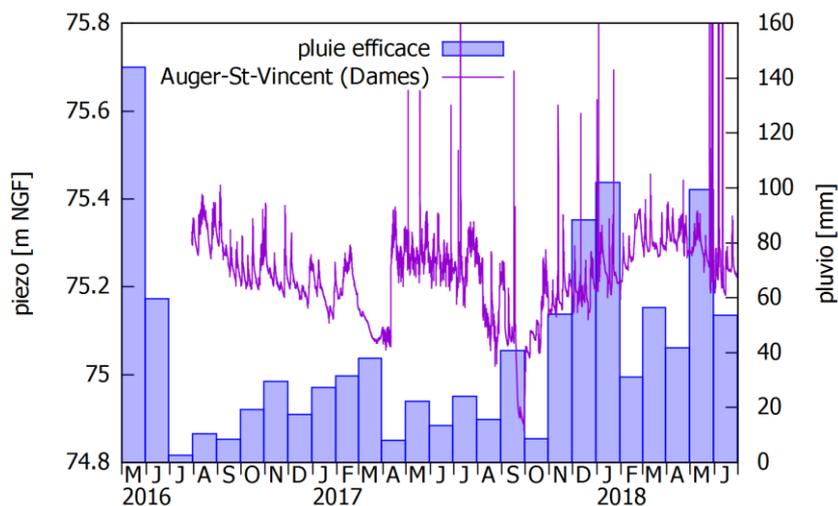


Figure 2 : Chroniques piézométriques de l'ouvrage du Parc aux Dames à Auger-Saint-Vincent et pluie efficace à la station de Creil

## I. 2) Le Bassin d'Alimentation de Coptoges (BAC) d'Auger-Saint-Vincent

### 2) a) Le territoire

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable (SIAEP) d'Auger-Saint-Vincent qui se compose de 12 communes, est alimenté par 4 captages, pour une production annuelle de 1,2 millions de m<sup>3</sup>. Le syndicat fournit de l'eau potable à 14 communes, dont Crépy-en-Valois (80 % de la production) et Ormoy-Villers qui ne font pas partie du syndicat.

Les eaux captées au niveau de 2 des 4 captages, F1 (6,5 m de profondeur) et F2bis (19,25 m de profondeur) appartiennent à la nappe libre des calcaires du Lutétien. Ces deux captages sont classés prioritaires pour l'Agence de l'Eau et ils font partie des 500 nouveaux captages prioritaires de la « conférence environnementale ». Dans le cadre du 6<sup>ème</sup> programme d'actions de la Directive Nitrates, le territoire a été classé en Zone d'Action Renforcée (ZAR).

La reconquête de la qualité de l'eau potable, en particulier pour le paramètre nitrates, est l'enjeu prioritaire du territoire. En effet, les teneurs en nitrates des eaux sont proches et même dépassent occasionnellement le seuil de potabilité fixé à 50 mg/l.

Afin de suivre la qualité de l'eau des captages prioritaires, des analyses (nitrates et 7 substances actives de la famille du métazachlore) sont effectuées depuis juin 2016. En 2018, 3 analyses ont été réalisées (mars/juillet/octobre).

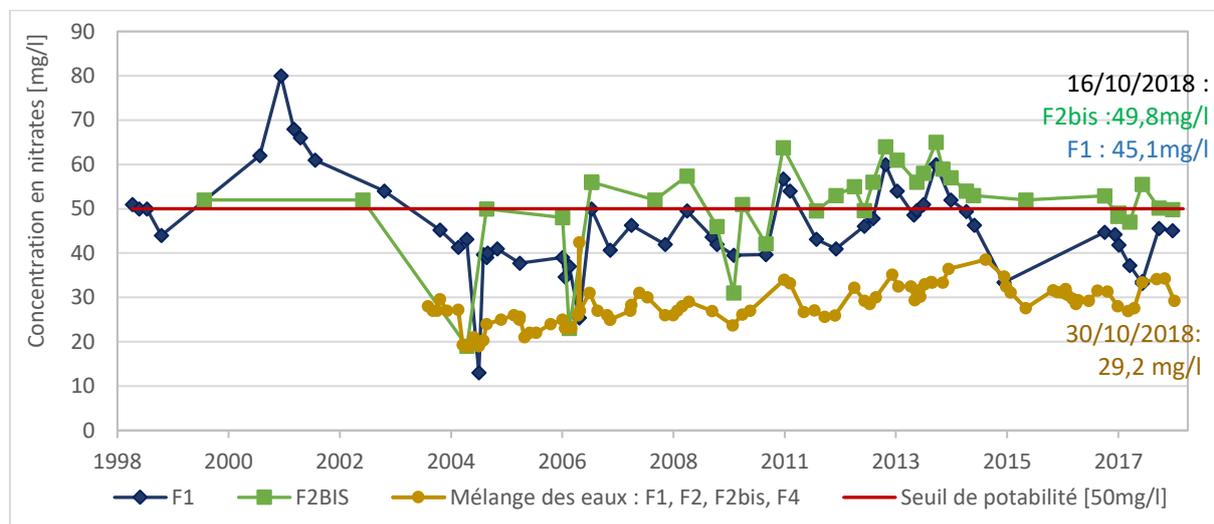


Figure 3 : Graphique des concentrations en nitrates pour les captages prioritaires (F1 et F2bis) et à la station de traitement d'Auger-Saint-Vincent

Afin de préserver la ressource en eau potable, le SIAEP d'Auger-Saint-Vincent a lancé une étude de délimitation du bassin d'alimentation des captages aboutissant à l'élaboration d'un programme d'actions en 2013. Depuis octobre 2014, l'animation de ce territoire est réalisée par le SAGEBA.

Sept communes sont incluses dans le périmètre du BAC : Auger-Saint-Vincent, Fresnoy-le-Luat, Trumilly, Rosières, Versigny, Ormoy-Villers et Peroy-les-Gombries. La surface totale du territoire est de 3 544 ha dont 1/3 de forêt.

Le programme d'actions se compose de 5 volets : « assainissement », « autres activités urbaines », « produits phytosanitaires en zones non agricoles », « industries et artisanats » et « agricole ». Un bilan a été réalisé sur les 5 années d'animation du programme d'actions : présenté lors du COPIL, il a été décidé de poursuivre l'animation en proposant un nouveau programme d'actions en 2019.

## 2) b) Actions engagées

### • Volet assainissement

Le suivi des Assainissements Non Collectif est assuré par le SPANC de la Communauté de Commune du Pays de Valois. Le diagnostic et la réhabilitation des installations sont en cours sur le territoire. La commune d'Auger-Saint-Vincent a lancé la maîtrise d'œuvre pour la création du réseau d'assainissement et de la construction d'une station d'épuration pour un début des travaux prévu en 2020.

### • Volet agricole

Les exploitations du BAC sont spécialisées dans la production de céréales et de betteraves. La Surface Agricole Utile (SAU) représente 2 180 ha du territoire et une trentaine d'agriculteurs, soit 63 % de la superficie du territoire.

L'animation technique pour accompagner les agriculteurs du BAC dans la préservation de la qualité de l'eau est portée par deux suivis :

- Le groupe IS'EAU : 12 agriculteurs regroupés après un appel à projet de l'AESN travaillant sur l'amélioration économique et environnementale de leurs pratiques agricoles ;
- Le Contrat Azote : proposé à l'ensemble des agriculteurs du BAC pour un suivi des pratiques de fertilisation et de gestion de l'azote, financé par le SIAEP d'Auger-Saint-Vincent et l'AESN.

De plus, afin d'accompagner économiquement les agriculteurs qui s'engagent dans des démarches innovantes et durables, les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) sont éligibles sur le BAC depuis 2015. Une réunion a été organisée avec la Chambre d'Agriculture de l'Oise afin de présenter les accompagnements MAEC / AB/ PCAE. Il n'y a pas eu de souscription aux aides pour 2018. La demande a été faite pour maintenir l'ouverture du territoire en 2019.

### **Le projet Is'Eau**

Depuis 2014, les 12 agriculteurs du groupe IS'EAU travaillent sur la protection de la ressource en eau tout en assurant leur performance économique. Trois axes d'études sont suivis sur ce projet : des investissements personnels pour maîtriser les pollutions accidentelles sur le corps de ferme, des innovations collectives pour réduire les fuites de nitrates et de produits phytosanitaires (PP) à l'échelle de la parcelle et des innovations territoriales pour réduire les fuites de nitrates et de PP en modifiant le système agricole. Pour poursuivre les actions en cours et constituer de nouveaux axes d'actions, 11 agriculteurs du groupe IS'EAU, représentant 71 % de la SAU du BAC, ont décidé de déposer une candidature pour constituer un GIEE (Groupement d'intérêt Economique et Environnemental) à l'été 2018. Le GIEE permet une reconnaissance par l'Etat ainsi qu'un accompagnement financier de l'AESN et de la DRAAF.



Deux axes d'actions ont été définis dans une perspective de protection de la qualité de l'eau des captages et de rentabilité des exploitations :

- Azote : Actions portant sur l'innovation dans la gestion de l'azote (poursuite des suivis de mesure d'azote ; participation à des projets sur de nouvelles méthode de fertilisation, actions visant à améliorer la qualité des sols),
- Diversification : actions visant à introduire (ou développer) de nouvelles cultures à bas niveau d'intrants de synthèse sur les zones vulnérables du BAC : restructuration de la filière luzerne mise en place depuis 2015 ; étude technico-économique sur le chanvre ; etc.).

Ces actions seront suivies par des formations et des expérimentations avec une co-animation PERIG / SAGEBA.

### **Actions réalisées avec le projet IS'EAU en 2018 :**

#### **Suivi des mesures d'azote :**

3 parcelles sont suivies avec des outils de mesure ponctuelle d'azote : bougies poreuses, sondes PRS, reliquats. Une de ces parcelles a été équipée avec une sonde Nutrisens qui permet d'avoir une mesure en continu des échanges en nitrates. L'objectif est de comparer l'ensemble de ces mesures.



Photo 2 : Bougies poreuses sur parcelle de blé

#### **Expérimentations :**

Des essais sur les couverts d'interculture sont menés depuis 2014. Pour l'hiver 2017-2018, les essais ont été réalisés pour étudier l'efficacité de différents mélanges avec la mise en place d'une parcelle vitrine recevant 6 mélanges. Un bilan a été réalisé sur les 4 années d'expérimentations. Celles-ci ont permis aux agriculteurs de bien maîtriser les semis des couverts et d'être sensibilisés à l'intérêt des couverts dans leur rotation (retour d'azote pour la culture

suivante). Pour l'automne 2018, un concours a été réalisé avec les agriculteurs pour obtenir la meilleure biomasse et capture d'azote par le couvert.

Des expérimentations sur le colza associé sont menées depuis 2017, l'objectif étant de diminuer les apports d'engrais minéral et des PP sur la conduite du colza par l'association avec une légumineuse. 3 nouvelles parcelles ont été engagées en 2018. La première année de suivi (2017-2018) n'a pas permis de mettre en évidence un impact de l'association.

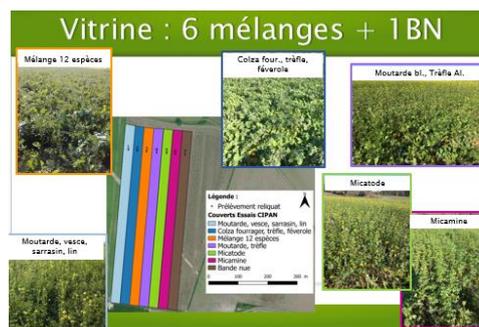


Figure 4 : Organisation de la parcelle témoin sur les couverts d'interculture

Plusieurs formations, visites et démonstrations ont été proposés aux agriculteurs du BAC en 2018 (visite d'une ferme agro-écologique, journée sur les amendements organiques, démonstration de semis direct et d'outils de cartographie du sol, etc.). De plus, dans le cadre de l'animation, plusieurs entretiens individuels ont été effectués auprès des agriculteurs pour le suivi du projet.

o Cultures à bas niveau d'intrants :

Les nouvelles orientations du groupe IS'EAU visent à introduire ou développer les cultures à bas niveau d'intrants sur le BAC (chanvre, sarrasin, miscanthus, luzerne, etc.).

- **Filière Luzerne :**

Afin de limiter les apports d'intrants (PP et azote), la culture de la luzerne a été introduite sur le territoire du BAC depuis 2015. Un méthaniseur associé à un séchoir est situé à proximité et permet de valoriser la luzerne en la séchant. En 2018, la filière s'est développée avec 7 agriculteurs engagés en échange avec l'éleveur sur 87 ha. Suite à une étude technico-économique, les éleveurs ont décidé d'investir dans un séchoir multi-produits à chaleur tournante afin d'améliorer la qualité de la luzerne produite et de pouvoir la vendre à l'extérieur. Ce séchoir a été mis en route en juin 2018.



Photo 3 : Séchoir multi-produits

Afin de s'assurer de l'intérêt de la luzerne sur le BAC, la minéralisation de l'azote après retournement d'une parcelle de luzerne est suivie par des reliquats : 4 modalités sont étudiées. Ce suivi est réalisé en parallèle avec l'étude menée par BIO en Hauts-de-France.

- **Chanvre :**

Le Chanvre est une culture demandant peu d'apports en azote (100 UN) et pas de traitement chimique après semis. L'introduction de cette culture sur le BAC est en réflexion. Une demi-journée a été organisée à la coopérative Planète Chanvre (Aulny, Seine-et-Marne) afin de présenter les aspects agronomiques et économiques de la culture ainsi que les enjeux et l'organisation de la filière du chanvre.



Photo 4 : Visite de la coopérative Planète Chanvre

- **Miscanthus :**

Le miscanthus est une culture intéressante pour la préservation de la qualité de l'eau : c'est une culture pérenne ne demandant pas d'apport d'azote et les traitements phytosanitaires sont nécessaires uniquement en premières années (en place pour 20 ans environ). Quelques débouchés de cette culture sont une utilisation pour le chauffage ou en matériel d'isolation. Une étude de préfaisabilité a été réalisée sur l'installation d'une chaudière biomasse sur la commune d'Auger-Saint-Vincent en mai 2018. De plus, les agriculteurs du BAC ont été invités à participer à une

réunion sur le miscanthus sur un territoire voisin (Reez-Fosse-Martin) avec la Fédération de Chasseur et la société Novabium.

○ Contrat Azote

Un « Contrat Azote » est proposé aux 30 agriculteurs du BAC depuis 2015. Il est financé par le SIAEP d'Auger-Saint-Vincent à l'aide de l'Agence de l'eau. Ce contrat engage l'agriculteur à transmettre ses pratiques de fertilisation en échange de 3 reliquats d'azote par an. Depuis 2015, 288 reliquats ont été effectués sur 38 parcelles pour 19 agriculteurs engagés. Un bilan a été réalisé sur ces 3 années de suivi, révélant des rotations à risques en termes de perte de nitrates au cours de la période hivernale. Un second contrat est proposé aux agriculteurs depuis octobre 2018 après concertation avec l'AESN et le SIAEP d'Auger-Saint-Vincent. Un accompagnement plus soutenu est proposé (tour de plaine et formation /an). Pour ce nouveau contrat, 31 parcelles ont été engagées auprès de 15 agriculteurs, représentant 18 % de la surface du BAC. Un tour de plaine a été organisé avec la Chambre d'Agriculture cet automne afin de faire un point sur le développement des couverts d'interculture suite aux conditions climatiques et sur les expérimentations mises en place avec le projet IS'EAU (colza associé, semis direct).

En parallèle, un travail a été mené avec l'appui de l'INRA pour déterminer un reliquat entrée hiver à ne pas dépasser afin d'atteindre une concentration de 37,5 mg/l au niveau des captages F1 et F2bis. Cette étude a été présentée lors du COPIL du BAC d'Auger-Saint-Vincent où il a été décidé de différencier les objectifs par type de sol. Ces Reliquats Entrée Hiver objectifs sont des indicateurs et un outil d'animation qui sera présenté aux agriculteurs en 2019.



Figure 5 : Carte du BAC d'Auger-Saint-Vincent et des expérimentations menées

○ Sensibiliser aux pratiques de l'Agriculture Biologique



260 ha du BAC sont en conversion en agriculture biologique depuis 2015 sur 2 exploitations. Ces conversions ont permis de diversifier les rotations, de développer l'association de cultures, la création de filière locale (quinoa, moutons, œufs). 115 ha sont en verger avec introduction de moutons Shropshire depuis 2015. Cette année, deux races de poules ont été introduites sous les vergers afin de compléter l'action des moutons.

Photo 5 : Poules Noires du Berry et de Gournay sur vergers

Une journée porte ouverte a été organisée par BIO en Hauts de France sur les légumineuses bio sur le BAC d'Auger-Saint-Vincent. Deux projets de conversion sont en cours (décalés à 2019) sur la conversion partielle de 2 parcelles sur le BAC (11 ha) ainsi que la création d'un verger d'1 ha (hors BAC).

### I. 3) Autres captages d'eau potable du bassin versant

Les communes de Vauciennes et Vaumoise, qui possèdent des captages considérés comme prioritaires par l'Agence de l'Eau (et prioritaire au titre de la Conférence Environnementale pour Vauciennes), se sont engagées dans un groupement de commande pour la réalisation d'études de délimitation de leurs Aires d'Alimentation des Captages. Une première étude a été lancée en 2017. Toutefois, le marché a été rompu à la fin du diagnostic, le travail réalisé par le prestataire n'étant pas à la hauteur des attentes. Un nouveau marché a été lancé à l'automne 2018 pour délimiter les aires d'alimentation des captages et déterminer leur vulnérabilité.

### I. 4) Volet phytosanitaires non agricoles

- **Accompagnement auprès des communes**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la loi Labbé interdit l'usage de produits phytosanitaires par les communes et les gestionnaires publics sur les voies publiques et parcs.

Le SAGEBA participe à l'évolution vers le zérophyto auprès de l'ensemble des communes du bassin versant en réalisant des réunions d'information sur la Charte d'entretien des espaces publics, définie par l'AESN et l'URCPIE, et en accompagnant les communes techniquement et administrativement dans leurs démarches zérophyto. La charte d'entretien a été proposée en 2017-2018 et a pour objectif de faciliter le passage au zérophyto par les communes et de favoriser une réflexion globale de la gestion des espaces publics en prenant en compte la biodiversité et la gestion des eaux pluviales. L'accompagnement financier de l'AESN s'est terminé en 2018. Plusieurs communes ont ainsi réalisé leurs études de gestion différenciée, acheter du matériel alternatif au désherbage chimique et réaliser des outils de communication.

Au total, 23 communes du SAGEBA ont signé la charte. Cette année, les études de plan de gestion différenciée proposées en groupement de commandes par la CCPV ont été poursuivies sur 13 communes du bassin versant de l'Automne. Au total, trois démonstrations de matériel alternatif ont été organisées sur le territoire avec la CCPV et le SAGEBA. Des panneaux et des articles de communication ont été créés à la demande de plusieurs communes.

- **Accompagnement auprès des particuliers**

Avec la loi Labbé, la réglementation évolue également pour les particuliers : les produits phytosanitaires ne sont plus en vente libre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et leur utilisation sera interdite dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Pour accompagner le « zérophyto » auprès des particuliers, le SAGEBA a organisé avec le CPIE la 5<sup>ème</sup> année des ateliers sur le jardinage naturel : « Les jardins s'emmêlent ». Au total, 12 événements ont été organisés sur les communes du SAGEBA répartis sur 5 communes. La participation a été mitigée selon les thématiques (en moyenne 8 participants).

Une collecte de produits phytosanitaires a été organisée avec le SAGEBA, le SMDO et la CCPV lors d'une journée de distribution de compost dans les déchetteries (Crépy-en-Valois et Betz). Peu de produits ont été rapportés, du fait d'une communication tardive et peu importante.

Des animations et stands ont également été proposés avec la CCPV lors d'événements festifs.



Figure 6 : Flyer pour la collecte des produits phytosanitaires

## II. Sur les ressources en eaux superficielles

### II. 1) Acquisition de connaissances sur les mottes d'eau superficielles

#### 1) a) Réseau de mesures des affluents de l'Automne

Le réseau de mesures de la qualité de quatre affluents du bassin versant (les rus de la Douye, de Bonneuil, de la Moise et de Baybelle) a été poursuivi en 2018. Ce réseau est complémentaire à celui de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie qui suit déjà les autres cours d'eau avec un objectif de bon état sur le territoire (Automne, Sainte-Marie et ru des Taillandiers).

Le suivi 2018 permet de qualifier le compartiment physico-chimique des affluents de l'Automne de « bon » à « très bon » exception faite des particules en suspensions pour le ru de Baybelle (excès de MES en période estivale - qualité « moyenne ») et des Nutriments pour le ru de Bonneuil (pic ponctuel d'ammonium et de nitrites - qualité « moyenne »).



Il est à noter une nette amélioration de la qualité hydrobiologique du ru de la Moise (qui passe d'une note de 9/20 à 11/20) et du ru de Baybelle (qui passe de 12 à 15). Il n'y a pas d'évolution sur la Douye (12) et le ru de Bonneuil (13). Cela classe, sur ce paramètre, les rus Moise, de la Douye et de Bonneuil dans un état « moyen », et le ru de Baybelle se retrouve en « bon état ».

Photo 6 : Station du ru de Baybelle



# Qualité des cours d'eau - 2018

Ru de la Douye	03134795
6 campagnes en 2018	Qualité générale par altération
Particules en suspension	Bon
Température	Très bon
Acidification	Très bon
Salinité	Très bon
Bilan de l'oxygène	Très bon
Nutriments	Bon
IBGN (invertébrés)	Moyen
IBD (micro-algues)	Bon

Ru de Bonneuil	03134617
6 campagnes en 2018	Qualité générale par altération
Particules en suspensions	Bon
Température	Très bon
Acidification	Très bon
Salinité	Très bon
Bilan de l'oxygène	Très bon
Nutriments	Moyen
IBGN (invertébrés)	Moyen
IBD (micro-algues)	Bon

Ru de Baybelle	03134728
6 campagnes en 2018	Qualité générale par altération
Particules en suspensions	Moyen
Température	Très bon
Acidification	Très bon
Salinité	Très bon
Bilan de l'oxygène	Bon
Nutriments	Bon
IBGN (invertébrés)	Bon
IBD (micro-algues)	Bon

Ru Moise	03134595
6 campagnes en 2018	Qualité générale par altération
Particules en suspensions	Bon
Température	Très bon
Acidification	Très bon
Salinité	Bon
Bilan de l'oxygène	Bon
Nutriments	Bon
IBGN (invertébrés)	Moyen
IBD (micro-algues)	Bon

## Légende

- ◆ Station de mesure
- Cours d'eau



0 2.5 5 Km



Sources : SAGEBA ; AESN  
Réalisation : SAGEBA 01/2019



### 1) b) Suivi des débits des cours d'eau

Le SAGEBA réalise un suivi hebdomadaire des débits de 3 affluents de l'Automne : le ru Ville, le ru Saint-Mard et le ru Coulant. Ces cours d'eau n'étaient pas suivis et ces données collectées permettront de mieux comprendre leur fonctionnement hydrologique.

Un suivi mensuel du débit du ru des Taillandiers est également réalisé afin de compléter le réseau de mesures réalisé par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie sur cet affluent de la Sainte-Marie.



Photo 7 : Mesure du débit dans le ru Coulant

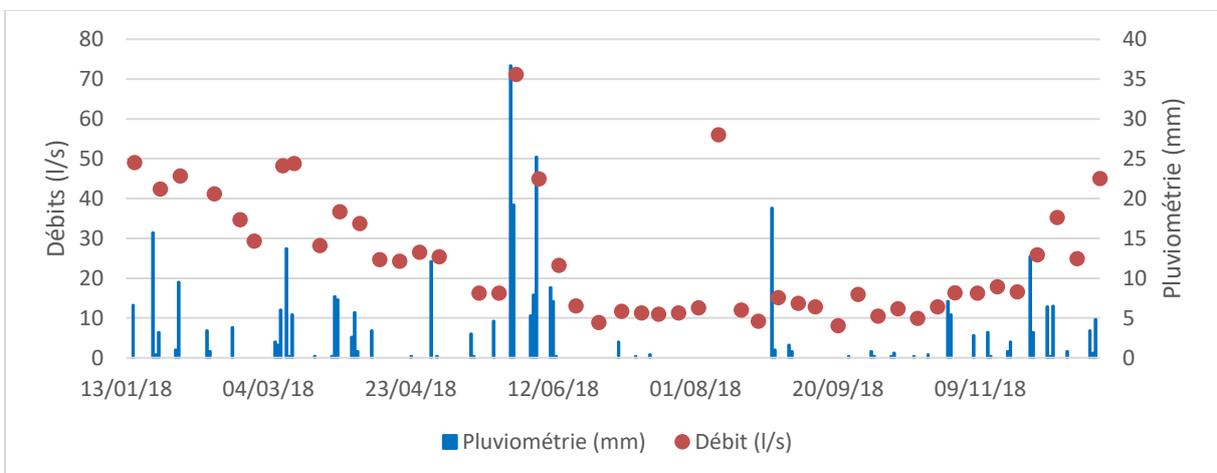


Figure 7 : Suivi des débits du Ru Ville et pluviométrie à la station de Creil

### 1) c) Acquisitions ponctuelles

La fédération de pêche de l'Oise a réalisé une pêche électrique d'inventaire dans le ru de Bonneuil pour collecter une première donnée piscicole sur ce cours d'eau de première catégorie. 5 espèces ont été inventoriées, seul le Chabot présente un statut de protection/conservation au titre de l'annexe 2 de la Directive Habitats. C'est également une espèce patrimoniale (Art. 1 de l'arrêté du 23/04/2008). Le Carassin commun est considéré comme indésirable dans les cours d'eau de première catégorie. L'écrevisse américaine est classée comme une espèce exotique envahissante. Le Goujon et l'Epinochette complètent l'effectif.



Le bureau d'études PEDON Environnement Milieux Aquatiques a réalisé une pêche électrique d'inventaire dans l'Automne aval dans le cadre du projet MAGEO. Les résultats témoignent d'une bonne diversité (16 espèces piscicoles, 1 espèce astacicole). L'IPR (Indice Poisson Rivière) donne une note de 10.04, correspondant à une classe de qualité « bonne ».

Photo 8 : Anguille pêchée dans l'Automne

Le ru de Baybelle est inscrit en liste 2 dans le décret frayères pour l'écrevisse à pattes blanches. Afin d'améliorer la connaissance sur ce petit affluent de la Sainte-Marie, un inventaire a été réalisé par le SAGEBA, accompagné de l'Agence Française pour la Biodiversité. Il a été inventorié une écrevisse à pattes blanches mâle. Par ailleurs, une écrevisse femelle avait été inventoriée par notre prestataire HYDROSPHERE plus tôt dans l'année. Cette donnée va permettre d'orienter les futures actions du SAGEBA sur ce cours d'eau.



Photo 9 : écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) mâle relevée dans le ru de Baybelle

## II. 2) Mise en œuvre du Programme Plurionnel de Restauration et d'Entretien (PPRE)

### 2) a) Travaux de restauration et de continuité écologique du PPRE

En 2018, les travaux de restauration ont concerné la restauration de deux méandres de l'Automne à Béthisy-Saint-Martin : ces méandres avaient été « coupés » dans les années 1970 pour permettre de dégager du foncier pour la sylviculture et accélérer les écoulements. Les deux anciens lits étaient encore bien présents et connectés par l'aval, permettant une restauration par une simple remise en eau. Ces travaux de restauration ont été réalisés par l'entreprise FORETS ET PAYSAGES, pour un coût de 22 389,60€.

#### Méandre amont :



Photos 10 et 11 : méandre amont avant travaux (à gauche) et après travaux (à droite)

La première étape a consisté à déboiser le secteur en sélectionnant les arbres à maintenir en berge. Cela permet d'évoluer plus facilement avec les engins de chantier, de rajeunir la végétation vieillissante et d'amener de la lumière au nouveau lit de l'Automne.

Une fois le secteur déboisé, le méandre a pu être terrassé afin d'évacuer les matériaux (terres et vases) et le bois mort présents. Le gabarit initial était encore bien visible et nous a permis de terrasser dans cette emprise afin de retrouver les dimensions naturelles du lit. La berge extérieure n'a été que très peu travaillée et maintenue relativement droite, la berge intérieure a été profilée en pente plus douce.

Après avoir terrassé le lit, on procède à la mise en eau du méandre.



Photo 12: Mise en eau du méandre

Les matériaux (terres, vases et bois) sont déposés dans l'ancien lit pour le combler définitivement. Cette portion mesurait 30 m et présentait des berges droites et hautes.



Photo 14 : Ancien lit en cours de comblement

Photo 13 : Vue d'ensemble du méandre amont après travaux

Le méandre restauré mesure 130 m.



**Méandre aval :**



Le méandre aval était encore connecté à l'Automne. Son tracé était encore bien dessiné, marqué notamment par l'ancienne ripisylve et les systèmes racinaires en berge.

Dans un premier temps, un déboisement assez fort a été effectué étant donné l'âge vieillissant de l'ensemble de la ripisylve présente. Plusieurs frênes étaient également atteints de la Chalarose et ont dû être abattus.

Le terrassement du méandre avec l'évacuation du bois mort et des vases a été réalisé.

Photo 15 : Terrassement du lit et évacuation du bois mort et des vases

Le méandre restauré mesure 70 m. Il permet d'apporter de la diversité dans les écoulements et les habitats en berge ainsi que dans le lit. L'ancien lit comblé mesurait 35 m et formait une portion rectiligne et homogène.



Photo 16 : Vue d'ensemble du méandre aval après travaux





## Restauration de méandres à Béthisy-saint-Martin





## Entretien Réalisé Année 2018

### Légende

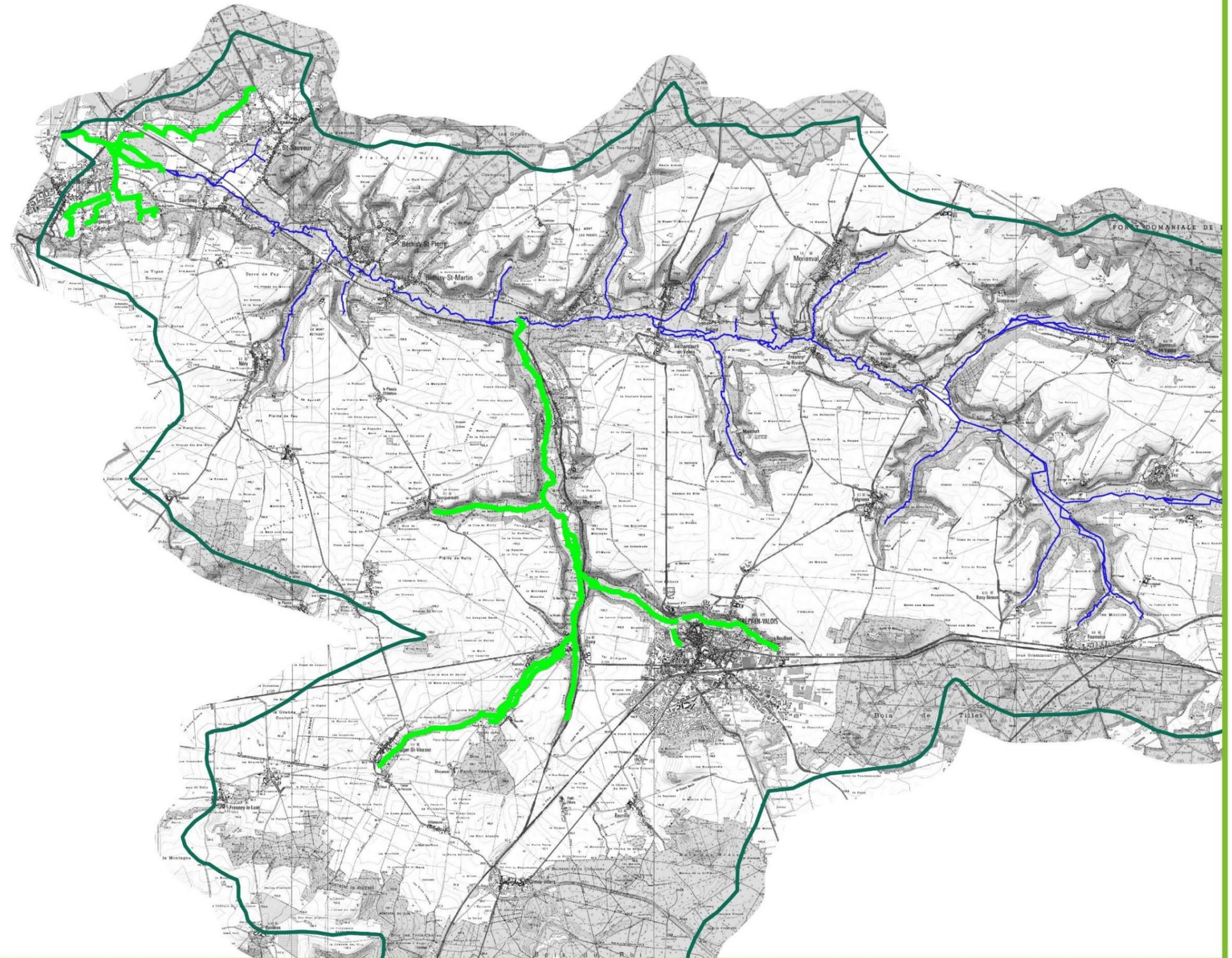
-  Cours d'eau entretenu
-  Autres cours d'eau
-  Limites du bassin versant



0 1 2 Km



Sources : SAGEBA  
Réalisation : SAGEBA 01/2019



## 2) b) Typologie des travaux d'entretien du PPRE

L'entretien de la ripisylve permet de limiter la formation d'embâcles (bouchons formés par le bois mort) pouvant être à l'origine de blocage ou de débordements. Il s'agit d'élaguer les branches basses ou mortes, couper les arbres penchés ou instables. L'entretien intervient dans les secteurs où la végétation est relativement adaptée à la fois en diversité et en densité.

La restauration de la ripisylve consiste à rouvrir le cours d'eau qui, de part une végétation trop dense, n'a plus la lumière nécessaire pour qu'une vie aquatique favorable s'y développe (oxygénation de l'eau, développement d'herbiers aquatiques). Ainsi, un nombre plus important d'arbres ou d'arbustes sont coupés ou recépés permettant également un rajeunissement des sujets souvent vieillissants. Les essences indésirables comme les peupliers ou les résineux lorsqu'ils sont implantés trop proches des cours d'eau (6m) peuvent également faire l'objet d'une coupe.

Des travaux d'entretien d'urgence ont été menés sur des secteurs non inclus dans la tranche annuelle du PPRE où une intervention rapide était nécessaire pour la protection des biens et des personnes (embâcles, arbres instables, chandelles ...).

Ces travaux ont été réalisés sur l'Automne à Fresnoy-la-Rivière, Gilocourt, Béthisy-Saint-Martin et Béthisy-Saint-Pierre.

La totalité de ces travaux représente un coût de 49 112,30 €.



Photos 17 et 18 : Chablis de peupliers sur l'Automne à Fresnoy-la-Rivière avant (à gauche) et après intervention (à droite)

### Quelques chiffres :

24 km de cours d'eau entretenus.

38 embâcles/arbres traités en urgence.

### Cours d'eau entretenus :

- Automne
- Sainte-Marie
- Ru du Soupiseau
- Ru de Cappy
- Ru de Saint-Vaast
- Ru Ruffin
- Ru Saint-Mard
- Ru du Gouffre de Bouville
- Ru du Fond de Vaux
- Ru des Taillandiers
- Ru Sainte-Agathe
- Ru de Baybelle

### Financement :

- AESN (40%)
- SAGEBA (20%)
- Conseil Départemental (40%)

## 2) c) Travaux d'entretien du PPRE

- Entretien de la ripisylve sur l'Automne

Des travaux d'entretien et de restauration de la ripisylve ont été réalisés sur le cours de l'Automne, sur 3 340 ml. Le secteur aval souffrait d'un manque d'entretien depuis de nombreuses années. De nombreux embâcles et chablis ont été traités dans ce secteur de la confluence avec l'Oise.



Photos 19 et 20: Saules retravaillés en têtard en rive gauche de l'Automne

- La ripisylve du ru du Soupiseau a fait l'objet d'un entretien léger mais deux secteurs très denses ont été entretenus plus intensément. L'entretien a porté sur 2 650 ml de cours d'eau.
- Un entretien a été effectué sur le ru Ville sur un linéaire de 195 m.
- Le ru de Cappy était inscrit en restauration dans sa partie amont où la ripisylve était relativement dense. La partie aval a fait l'objet d'un entretien plus léger par élagage. Le ru de Cappy a été entretenu sur 830 m.
- Le ru de Saint-Vaast a été entretenu par élagage sur un linéaire de 425 m.
- Le ru Ruffin était inscrit en restauration dans une pâture à chevaux où les ronciers envahissaient totalement le lit du cours d'eau ainsi que dans une peupleraie vieillissante. Au total, ce sont 1 070m qui ont été entretenus.



Photos 21 et 22: Entretien du ru Ruffin dans une pâture à chevaux (avant et après travaux)

- La Sainte-Marie a fait l'objet d'un entretien relativement léger sur l'ensemble du linéaire d'intervention (abattages ponctuels, élagage et recépage). Sur les 5 495 m entretenus, seuls 275 m étaient inscrits en restauration de ripisylve.
- Le ru Saint-Mard a été entretenu sur 2 100 m. De l'entretien léger était programmé pour ce cours d'eau où la ripisylve n'est pas très dense.
- Le ru du Gouffre de Bouville a été entretenu d'une manière plus intense sur 190 m dans sa partie aval en arrivant dans la pêcherie de Duvy. Ce sont 1 385 ml de cours d'eau qui ont été entretenus.
- La ripisylve du ru du Fond de Vaux a été entretenue légèrement par élagage et recépage sur 1 530 m.



- Le ru des Taillandiers a fait l'objet d'un entretien par élagage et recépage sur la majeure partie de son linéaire. Un secteur de peupleraie a été entretenu plus intensément avec des chablis présents dans le lit. Le linéaire total entretenu est de 2 900 m.

Photo 23 : Ru des Taillandiers après travaux d'entretien

- Un linéaire de 165 m a été entretenu sur le ru Saint-Agathe. La majeure partie de ce cours d'eau est souterraine ou ne présente que très peu de ripisylve.
- En amont, le ru de Baybelle a été entretenu en catégorie 2 étant donné la densité de la ripisylve présente dans ce secteur de jeune peupleraie. Au total, 1 915 m ont été entretenus sur le ru de Baybelle.



Photo 24 : Ru de Baybelle entretenu

## II. 3) Actions sur les zones humides

### 3) a) Modification de la cartographie des zones humides

Cette année, **2 secteurs** d'une superficie totale d'environ 1ha ont été vérifiés.

Le premier secteur se situe sur la commune de Vauciennes, les vérifications ont été opérées suite à une demande de la commune dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme. Une vérification de terrain a été réalisée, les élus ainsi que le bureau d'étude réalisant le document d'urbanisme ont été conviés à venir sur le terrain. Les retours de terrain ont amené à rectifier légèrement la cartographie pour mieux coller aux observations de terrain. Certains secteurs ont été enlevés de la cartographie et sur d'autres zones la délimitation a été élargie.

Le deuxième secteur se situe sur la commune de Verberie au Nord du secteur de la main fermée. Le SAGEBA a été contacté par la commune dans le cadre d'une opération d'aménagement (extension d'un bâtiment) portée par un propriétaire privé. Le secteur avait été délimité en 2012 par le bureau d'études SCE lors des premiers inventaires menés sur la vallée de l'Automne. La délimitation était basée sur les photographies aériennes mais il semble que le remblai déjà présent à l'époque avait été mal pris en compte du fait d'ombre présentes sur la photographie. Une partie de la zone humide correspondant au remblai présent en 2012 a donc été enlevée.

### 3) b) Rencontres effectuées dans le but de faire émerger des projets

Le SAGEBA a rencontré plusieurs propriétaires et/ou exploitants de zones humides cette année lors de diverses occasions, dans l'objectif de faire émerger des projets de restauration ou de valorisation des zones humides :

- Une réunion publique a été organisée afin de sensibiliser des propriétaires à la thématique des zones humides. Cette réunion a été effectuée dans le cadre de la démarche de hiérarchisation des zones humides. Les communes qui le souhaitent peuvent organiser avec l'aide du SAGEBA ce genre d'évènement afin de présenter la thématique des zones humides (leur rôles et intérêts) et les actions du SAGEBA sur ce thème (restauration, entretien...). Une vingtaine de personnes étaient présentes à cette réunion.
- Une présentation à l'Assemblée Générale d'une association de défense de l'environnement basée à Saint-Vaast-de-Longmont (Pas de centrale en Basse-Automne) a été réalisée afin de présenter les mêmes éléments de cadrage sur les zones humides.
- Un propriétaire a été rencontré dans le cadre d'un projet de restauration de cours d'eau, afin de mettre en place la restauration d'une zone humide sur une de ses parcelles exploitées en peupleraie.



Photo 25 : Marais Malton à Fresnoy-la-Rivière

### 3) c) Hiérarchisation des zones humides de la vallée de l'Automne

La démarche de hiérarchisation des zones humides du bassin versant a pour objectif d'identifier les secteurs humides à protéger ou restaurer en priorité du fait de leur importance ou des menaces qui pèsent sur ces milieux. La méthodologie proposée s'articule autour de 3 éléments :

- L'identification des territoires à enjeux. Il s'agit des secteurs qui jouent un rôle important dans l'atteinte des objectifs fixés par le SAGE.
- L'identification des fonctions des zones humides. Identifier les fonctions des zones humides permettra, par croisement avec les territoires à enjeux, d'identifier les zones humides qui remplissent un rôle important pour l'atteinte des objectifs du SAGE. Ce travail permettra également de "pointer" les secteurs où les fonctionnalités des zones humides sont dégradées et mériteraient d'être restaurées.
- L'identification des risques. Cette étape permettra de faire ressortir les secteurs sur lesquels une menace pèse sur les zones humides. Par croisement avec les secteurs à enjeux et les secteurs fonctionnels, elle permettra de localiser les secteurs où une protection des zones humides serait intéressante.

La méthodologie a été élaborée avec la commission zones humides du SAGE de l'Automne et avec la CLE qui ont validé les critères d'identification des territoires à enjeux et les critères de terrain permettant de relever les fonctionnalités et les risques pesant sur les zones humides.

Les inventaires de terrains ont commencé en fin d'année 2017 et se sont prolongés tout le long de l'année 2018. A la fin de l'année 2018, environ 40% des zones humides du territoire avaient été vérifiées. Sur ces résultats partiels, quelques tendances semblent toutefois se dessiner :

- Environ 75% des zones humides présentent des sols riches en matière organique que ce soit par la présence de traits histiques (tourbeux) ou simplement par la présence d'un épisolium humifère d'un horizon humifère enfoui de plus de 15cm d'épaisseur. Cette richesse en matière organique atteste du bon fonctionnement des zones humides de fonds de vallée de l'Automne qui restent apparemment très engorgées tout au long de l'année. Cette richesse en matière organique est aussi une responsabilité car en cas de baisse de l'engorgement eu eau des sols, ce carbone pourrait être relâché dans l'atmosphère.
- 40% des surfaces inventoriées sont drainées. La pression de drainage varie fortement d'une parcelle à l'autre. Sur certaines parcelles ces drainages sont pratiquement inopérants (fossés peu profonds, bouchés à certains endroits) mais ils peuvent aussi être très impactant (fossé de plus d'un mètre drainant des sources). Dans tous les cas, ces parcelles drainées peuvent représenter de bonnes opportunités de restauration du fonctionnement hydraulique des zones humides.



Photo 26 : Fossé stagnant (Verberie)



Photo 27 : Sondage pédologique présentant des traits tourbeux (Béthisy-saint-Pierre)

## II. 4) Projets de restauration des milieux

### 4) a) Etude de renaturation des rus Moise et Noir

Cette étude, débutée en 2014, porte sur la renaturation des rus Moise et Noir.

En 2018, une nouvelle rencontre avec les différents propriétaires a été organisée afin de faire un point d'avancement et de valider les dernières modifications du projet. Il a notamment été question de la restauration de la zone humide en rive droite du ru Noir, selon l'acceptabilité de la propriétaire. Cette parcelle accueillera les sédiments qui seront extraits du ru Noir. L'année 2019 sera consacrée à l'instruction des dossiers règlementaires par les services de l'Etat puis à la réalisation des travaux.



Photo 28 : Ru Noir en rive droite

### 4) b) Etude de restauration de milieux aquatiques : Reméandrage de l'Automne et renaturation de zones humides

Sur le secteur du Berval, dans les communes de Bonneuil-en-Valois et de Russy-Bémont, une étude de maîtrise d'œuvre pour la restauration des cours d'eau et des zones humides a été lancée. L'objectif consiste à définir un projet de restauration des cours d'eau, en particulier le reméandrage de l'Automne.

L'année 2018 a été consacrée à la réalisation du projet (stade PRO de l'étude) par le bureau d'étude SAFEGE (SUEZ Consulting). Cependant, quelques données sont encore à collecter (topographie, demandes du propriétaire) et n'ont pas permis la finalisation du rapport.



Photo 29: Automne rectiligne au Berval en février 2018



Photo 30: Râle d'eau (*Rallus aquaticus*) inventorié par piégeage photo dans le secteur du Berval (source CPIE Oise)

Une campagne d'inventaire des micromammifères a été réalisée par le CPIE par l'intermédiaire de pièges photos. Les résultats n'ont pas permis de démontrer la présence d'espèces protégées (Crossope, musaraigne aquatique) qu'il aurait fallu prendre en compte lors des futurs travaux. Le rôle d'eau, difficilement observable, a été identifié sur le site au droit d'un fossé.

La canalisation d'eau potable traversant actuellement le secteur a fait l'objet d'investigations par la SAUR pour permettre de la localiser précisément. Elle permet l'alimentation du hameau de Bémont par le forage de Vez. Une étude sera menée par la commune de Russy-Bémont pour modifier l'alimentation en eau potable de Bémont et ainsi abandonner cette canalisation.

4) c) Diagnostic de la continuité écologique de la basse Automne



Photo 31: Ouvrage du moulin de la Roche (vue en aval du seuil)

Cette étude de diagnostic conduite par SUEZ Consulting, a débuté en 2018 avec la réalisation d'une majeure partie de la prestation. Cette étude se déroule en 2 phases :

- Phase 1 : Connaissance générale, technique et administrative des cours d'eau et des ouvrages
- Phase 2 : Analyse des impacts des ouvrages et des enjeux hydromorphologiques, biologiques, écologiques

Dans le cadre de ce diagnostic, le bureau d'étude AQUASCOP a réalisé un inventaire piscicole ainsi qu'un inventaire d'invertébrés dans l'Automne.

Le rapport complet sera remis en début d'année 2019. Une réflexion sera menée sur la suite à donner à cette étude.

## II. 5) Réseau d'alerte sur les atteintes au milieu

- Les services de l'Etat ont constaté des travaux de recalibrage du ru Coulant dans la commune de Morienvall. Les déblais ont été étalés sur la parcelle en zone humide. Ces travaux n'ont pas fait l'objet de dossier de déclaration auprès des services de l'Etat. Ces derniers ont demandé une remise en état du site lorsque la période sera favorable (à partir du 15 mai 2019).

Photo 32: Travaux de rectification du ru Coulant



- Dans la commune de Béthisy-Saint-Martin, un entrepreneur a installé son activité dans une zone humide, le secteur était classé en zone urbanisable dans le document d'urbanisme de la commune, le permis de construire a été accordé au propriétaire. Les services de la DDT ont été alertés. Plusieurs réunions de concertation avaient eu lieu en 2016 et en 2017 avec cet entrepreneur, la commune, les services de l'état ainsi que des représentants de la communauté de communes (ARCBA). En novembre 2018, les services de la DDT ont délivré un récépissé de déclaration en régularisation au porteur de projet. Le porteur de projet devra réduire l'impact de ses remblais en zones humides (réduction de la destruction de zones humides de 5 000 m<sup>2</sup> à 2 000 m<sup>2</sup>). Les prescriptions indiquent également que le pétitionnaire doit prendre contact avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie afin de définir un projet de restauration. Etant donné l'impact sur 2 000 m<sup>2</sup>, le porteur de projet devra restaurer 3 000m<sup>2</sup> de zones humides.
- En 2016, il avait été constaté la mise en place de 4 buses sur le ru de Morcourt sans dossier de Déclaration. En septembre 2018, une rencontre avec le propriétaire a eu lieu afin de trouver une solution. Le propriétaire ne s'est pas montré conciliant pour trouver une issue favorable. En décembre 2018, aucun dossier n'avait été déposé auprès des services de l'Etat.

- En 2015, des travaux de détournement du ru Voisin avaient été constatés dans la commune de Bonneuil-en-Valois. Le ru Voisin avait été connecté à un étang sans demande d'Autorisation auprès des services de l'Etat. En 2018, plusieurs échanges ont eu lieu entre le propriétaire, le SAGEBA et les services de l'Etat afin de remettre en état le site. En Octobre 2018, des travaux de réouverture du ru Voisin ont été réalisés. Des finitions sont encore à prévoir pendant la période favorable, en 2019, pour améliorer la qualité du ru.



Photo 33: Ru Voisin déconnecté de l'étang après les travaux de remise en état

- La nouvelle station d'épuration de Béthisy-Saint-Pierre a été achevée en 2017. En 2018, des malfaçons ont été constatées au niveau de la zone humide recrée dans la partie basse du site en bordure de l'Automne (restes de chantiers, non reprise des plantations). Plusieurs échanges ont eu lieu afin de remédier à ce problème. Une reprise doit être réalisée en 2019.

### III. Gouvernance

Suite aux évolutions réglementaires sur les compétences des collectivités, et plus particulièrement la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations (GEMAPI), le SAGEBA est devenu un syndicat mixte au 1<sup>er</sup> janvier, avec une substitution des EPCI à FP aux communes pour les compétences obligatoires.

L'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne ayant acté qu'elle prenait l'ensemble des compétences du SAGEBA au 1<sup>er</sup> janvier (GEMA et SAGE), elle a remplacé complètement les 7 communes initiales au sein du conseil. Les deux autres EPCI-FP n'ayant pas souhaité prendre la compétence facultative (le SAGE), les 32 communes de ces structures sont restées membres pour celle-ci.

En 2018, le projet de statuts a été proposé au conseil syndical d'avril, qui l'a entériné. Puis, une phase de consultation de toutes les collectivités membres s'est menée sur 3 mois, avant la signature de l'arrêté inter préfectoral d'approbation des nouveaux statuts. En novembre, le nouveau conseil a pu se réunir et procéder aux élections des nouveaux dirigeants du SAGEBA.

Au cours de l'année, l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne a fait savoir au SAGEBA qu'elle souhaitait lui retirer la compétence GEMA (Gestion des Milieux Aquatiques) le plus rapidement possible, pour ses 7 communes. Cela devra préalablement passer par une étude des impacts de cette décision avant discussions des élus sur la modification des statuts.

## IV. Communication

En 2018, plusieurs actions de communication ont été réalisées ou poursuivies par le SAGEBA.

### IV. 1) Gazettes du SAGEBA

Chaque année le SAGEBA édite plusieurs gazettes sur des thèmes variés.

En 2018, la commission communication a choisi d'aborder :

- Le fonctionnement d'une rivière
- Le fonctionnement des sols
- Les travaux de restauration des rivières (en cours de finition)

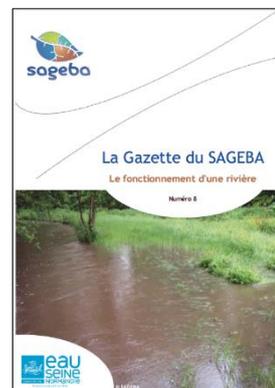


Figure 8 : Gazette « le fonctionnement d'une rivière »

### IV. 2) Participation à des événements locaux

Cette année, pour les journées du patrimoine qui ont eu lieu le 16 septembre 2018, le SAGEBA disposait d'un stand dans le parc de Géresme à Crépy-en-Valois et un parcours commenté sur le thème des cours d'eau a été animé.

### IV. 3) Site Internet et réseaux sociaux

Le site Internet du SAGEBA et les réseaux sociaux sont mis à jour régulièrement. Au total, 13 actualités ont été publiées sur le site Internet, 40 publications ont été effectuées sur le Facebook, et 28 sur le compte Twitter.

### IV. 4) Demi-journée de formation des exploitants forestiers



Photo 34 : Visite de terrain

Le SAGEBA a organisé cette année une demi-journée de formation à destination des propriétaires et exploitants forestiers. L'objectif était de les sensibiliser aux liens existant entre la gestion forestière et la qualité de l'eau de rivières. C'était aussi l'occasion de rappeler le règlement du SAGE de l'Automne qui touche notamment aux peupleraies. Cette demi-journée a permis de sensibiliser ces propriétaires ou exploitants au thème des zones humides et à l'intérêt de leur protection. La présence du conservatoire Botanique de Bailleul a permis de conseiller les participants sur l'identification des

espèces exotiques envahissantes et de leur donner des pistes d'actions pour limiter leur propagation. Une dizaine de personnes étaient présentes.

## IV. 5) Kakémonos

Le SAGEBA a fait réaliser 9 kakémonos en 2018, qui forment une exposition qui présente les différentes missions du SAGEBA. Cette exposition est à disposition des communes et des partenaires qui le souhaitent.

Les différents thèmes abordés sont :

- La rivière Automne et son bassin versant
- L'entretien des rivières
- La restauration des rivières
- La continuité écologique et les poissons
- Zones humides : zones utiles
- La gestion des zones humides
- Aire d'alimentation de captage : protection des eaux souterraines
- Les produits phytosanitaires
- La gestion des eaux pluviales

Photo 35 : Exposition des kakémonos du SAGEBA



## IV. 6) Randonnées commentées

Dans le but de diversifier ses actions de communication et de toucher un public assez large, le SAGEBA propose aux structures qui le souhaitent (associations de randonneurs...) d'animer des randonnées commentées. Celles-ci durent en général 2 à 3h sur un parcours proche de la rivière. Lors du parcours, plusieurs arrêts sont faits pour présenter le SAGEBA, la rivière Automne et son bassin versant, les zones humides et leur intérêt. Selon le parcours choisi, d'autres éléments



Photo 36 : Randonnée commentée

peuvent être abordés : travaux en rivières, en zones humides, biodiversité, continuité écologique...

Cette année, 2 randonnées commentées ont eu lieu. Une première en avril avec l'association des Amis de la Sauvegarde du patrimoine des Forêts du Compiégnois et une deuxième en novembre avec les élèves du BTS gestion forestière de Pierrefonds. A la première randonnée une dizaine de participants étaient présents, la deuxième fois, une douzaine d'élève et deux professeurs ont participé.